

Atlantique POGO 2009

Vannes Horta Vannes

AVIS DE COURSE



S.R. VANNES
25 juillet / 23 août 2009



Association Internationale POGO

CNSM 5rue Ar Pussou
29120 COMBRIT
N° d'agrément W294001757

1. ORGANISATION :

L' Atlantique POGO *Vannes Horta Vannes* est organisée du 25 juillet au 23 août 2009 par la Société des Régates de Vannes au départ du port de VANNES (56).

Cette épreuve est ouverte aux équipages composés de une ou deux personnes.

Cette épreuve se déroulera en trois courses:

- 1 Vannes Horta
- 2 Régate du Canal en baie d' Horta (obligatoire mais non prise en compte pour le classement)
- 3 Horta Vannes

Semaine de la MER à HORTA du samedi 1 août au dimanche 9 août 2009 (du 1^{er} au 2eme week-end du mois d'août)

- | | |
|--------------------|--|
| - départ de VANNES | le samedi 25 juillet 09 |
| - arrivée à HORTA | du samedi 1 ^{er} au mardi 4 août 09 |
| - prologue à HORTA | le dimanche 9 août 09 Régate du Canal |
| - départ de HORTA | le lundi 10 août 09 |
| - arrivée à VANNES | du lundi 17 août au mercredi 19 août 09 |
| - remise des prix | le samedi 22 août ou le dimanche 23 août 09 |

2. REGLES APPLICABLES :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV 2005-2008),

- Les Règles de jauge des classes POGO concernées sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les instructions de Course,
- Le présent Avis de Course,
- Les instructions de Course.

3. PUBLICITE :

Textes de référence : le port de publicité est régi par :

- La règle 79 des RCV 2005/2008,
- Les règles des classes POGO relatives à la publicité,
- Les prescriptions de la FFVoile.

4. BATEAUX ADMIS A COURIR :

L' Atlantique POGO *Vannes Horta Vannes* est ouverte aux POGO 8,50 POGO 10,50 et POGO 40 en conformité avec les règles de jauge de leur classe.

L'épreuve est classée en catégorie 1 des RSO

Ces réglementations concernent aussi bien les bateaux que les équipages.

En particulier , **chaque concurrent devra avoir suivi un stage de sécurité ISAF** dans un centre ISAF approuvé et produira le certificat correspondant.

Prescription particulière: **Chaque bateau devra être équipé d'un téléphone Iridium avec kit Data** et devra transmettre sa position 2 fois par jour .(8h et 20h TU)

5. COUREURS ADMIS A PARTICIPER :

5.1. Coureurs **licenciés à la FFVoile**, à jour de leur **cotisation POGO 2009**

5.2. Coureurs étrangers ne résidant pas en France **en règle avec les règlements de leur autorité nationale et adhérents de l' Association Internationale POGO** .

6. INSCRIPTIONS

Tout équipage qui désire participer à L' Atlantique POGO *Vannes Horta Vannes* doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à : La trésorière de l'asso POGO :

Yvette Mirabel
58 route de Kerpenhir
56740 LOCMARIAQUER

accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la **SR VANNES** correspondant aux frais de constitution du dossier.

Tout formulaire d' inscription incomplet ne sera pas pris en compte

7. MONTANT DES FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER :

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à

300€ par bateau jusqu'au 31 mai 2009

400€ à compter du 1^{er} juin 2009 (versement de la majoration à la SNSM)

8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

8.1. Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur le port de Vannes à compter du lundi 20 juillet 2009

8.2. Chaque coureur résident en France devra, au moment de la confirmation de son inscription, présenter obligatoirement :

- **sa licence FFVoile valide**, portant le **cachet médical**
- **le certificat de stage de sécurité ISAF**
- L'autorisation de port de publicité si nécessaire.

8.3 Chaque coureur étranger non-résident en France doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile.

8.4. Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : **"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"**.

8.5. Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9. CLASSEMENT :

Il sera établi un classement par classe de POGO regroupant au moins 3 bateaux.

Les équipages double et solitaire seront classés ensemble.

Les changements d'équipage sont autorisés.

Le classement sera fait par addition des temps réels réalisés par le bateau (en cas de changement d'équipage) sur les courses 1 et 3 .

Un bateau qui ne participe pas ou ne finit pas une manche recevra le temps du dernier majoré de 24H.

Un bateau qui ne participe pas à la course N° 2 (régate du Canal) sera pénalisé de 48H

10. PRESENCE des Bateaux :

10 .1. Les bateaux devront être et rester présents dans les ports de départ, d'escale et d'arrivée:

VANNES départ: du samedi 18 au samedi 25 juillet 2009

HORTA:

VANNES arrivée: le samedi 22 et le dimanche 23 août 2009

10.2. Le port de Vannes vous accueille gracieusement une semaine avant et une semaine après l'évènement (possibilité de 15 jours avant pour les bateaux venant de loin , Contacter Luc HOUDET)

11. PRIX:

Il n'y a pas de prix en espèces .

12. Contacts:

SR Vannes Luc HOUDET 06 24 18 67 37

luchoudet@cegetel.net <http://www.srv.vannes.free.fr>

AI POGO Yvette et Michel MIRABEL 02 97 57 44 89

mirabel.m@wanadoo.fr <http://www.asso-pogo.com>